



Institut de Recherche en Santé Publique



26/09/14

Appel à projets général 2014

L'IreSP lance en 2014 un appel à projets (AAP) général. L'appel vise à soutenir des projets de recherche reposant sur l'analyse secondaire de données déjà collectées. L'appel soutient également la conception de projets sur des sujets innovants via les contrats de définition, ainsi que la mise en place de projets européens et de réseaux de recherche.

Thématiques soutenues dans le cadre de l'appel à projets général 2014 :

- Fonctionnement du système de santé, incluant le secteur médico-social (« health services research »)
- Interventions et politiques de santé (évaluation des programmes et des politiques publiques, impact sur la santé des populations)
- Déterminants de la santé (avec prise en compte des interactions entre les différents déterminants)

Modalités de soutien :

1) Soutien de projets de recherche exploitant des bases de données existantes

Les bases de données (sanitaires, médicales, administratives, etc...) et les études épidémiologiques et cohortes permettent à la communauté scientifique de disposer d'informations susceptibles d'être utilisées pour des analyses secondaires qui n'étaient pas prévues initialement. Les partenaires financeurs de cet appel à recherches souhaitent que ces données soient exploitées à leur juste potentiel.

Cette modalité de soutien a pour objectif de contribuer au financement de telles analyses secondaires, reposant sur des échantillons existants, auxquelles pourront s'ajouter le cas échéant un volet de nouvelles enquêtes qualitatives ou quantitatives. Les recherches portant sur les soins primaires peuvent être financées dans le cadre de cette modalité et sont encouragées.

La réalisation de tels projets ne pourra être soutenue qu'avec l'accord formel préalable de l'équipe ou de l'organisme dépositaire des données.

Montant : 50 000 € minimum - 150 000 € maximum **Durée :** 3 ans maximum

Pour cette modalité, figure en annexe une liste non exhaustive des bases de données pouvant être analysées.

Les méta-analyses peuvent également être financées dans le cadre de cette modalité.

2) Contrat de définition

Ce financement permettra aux équipes de recherche et en particulier à de jeunes équipes d'interagir et de concevoir un projet de recherche sur un sujet innovant. Il couvre le travail de conception et peut également couvrir une étude pilote. Le projet pourra par la suite être présenté à des financeurs tels que

l'ANR. Les contrats de définition peuvent exploiter des données existantes ou recueillir de nouvelles données.

Montant : 15 000 € minimum – 50 000 € maximum

Durée : un an maximum

3) Aide à la mise en place de projets européens

L'aide financière apportera un soutien extérieur en termes de préparation, de développement de réseaux européens ou d'insertion au sein d'un réseau, de soutien méthodologique, de complément d'expertise dans les disciplines connexes, d'assistance à la rédaction de projets, dans l'objectif de déposer ultérieurement un projet dans le cadre d'Horizon 2020 ou d'un autre programme européen. Ce financement peut notamment permettre le recours à un prestataire privé ou à un dispositif de valorisation institutionnel (mais néanmoins payant) apportant une aide à la constitution et à la rédaction d'un projet européen.

Montant : 15 000 € minimum – 50 000 € maximum

Durée : un an maximum

4) Soutien à des réseaux de recherche

Sont éligibles à ce soutien les chercheurs, collectivités, associations, fondations, engagés dans une activité de constitution de réseaux nationaux ou internationaux à finalité de recherche, impliquant des chercheurs, professionnels, associations, etc. L'objectif de cet outil de financement est d'aboutir à la structuration d'un programme de recherche ou d'une stratégie de recherche, à l'échelle nationale, européenne, voire internationale.

Seront particulièrement appréciés les projets visant à la structuration d'un réseau de « jeunes chercheurs » (mastériens, doctorants et post-doctorants).

Montant : 15 000 € minimum – 50 000 € maximum

Durée : un an maximum

Procédure de sélection et calendrier :

Les projets déposés seront examinés simultanément selon deux critères : un critère de qualité scientifique évalué par le Comité d'Evaluation Scientifique, et un critère de priorité évalué par les partenaires émetteurs de l'appel à projets, en fonction des orientations scientifiques de leur organisme.

Calendrier de l'appel à recherches

Date de publication de l'appel à recherches	26 septembre 2014
Date limite de soumission des projets	15 décembre 2014
Date prévisionnelle de publication des résultats sur le site de l'IReSP	fin juin 2015
Date prévisionnelle de mise en place des financements	automne 2015

Modalités pratiques de soumission

Les **documents de réponse** sont disponibles sur le site de l'IReSP (www.iresp.net), ou sur demande par mail à cyril.brossaud@iresp.net.

Un **guide du candidat**, à consulter impérativement avant de remplir le dossier, est également disponible sur le site de l'IReSP. Il contient notamment les critères d'éligibilité.

Le dossier de soumission complet devra comprendre :

- Un document Word qui comportera entre autres la description du projet (et devra être validé par le responsable du laboratoire de recherche) ;
- Un document Excel pour le budget.

Les documents devront être impérativement envoyés au plus tard **le 15 décembre à midi**, uniquement sous forme électronique à cyril.brossaud@iresp.net.

Attention : pour des raisons d'équité, les dossiers envoyés après l'heure limite seront refusés.

Renseignements administratifs : cyril.brossaud@iresp.net

Annexe 1 : liste non exhaustive des données issues des bases pouvant potentiellement être analysées (modalité 1)

- Les grandes bases de données médico-administratives de l'assurance maladie (EGB, extractions du SNIIR-AM) ou de l'agence technique de l'information pour l'hospitalisation (PMSI-MCO, RIM-P, etc.) sous condition d'accord de la Cnil et éventuellement du CCTIRS ou de l'IDS. Pour avoir des précisions sur les informations présentes dans le SNIIRAM, voir la rubrique "données statistiques" de la page du site [ameli.fr](http://www.ameli.fr) (<http://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/index.php>). Pour avoir des informations sur les données collectées auprès des établissements de santé, voir la page sur l'accès aux données du site de l'ATIH (<http://www.atih.sante.fr/acces-aux-donnees>).
- L'infocentre OCAP (Observatoire des Caisses d'Assurance maladie des Professions Indépendantes) du Régime Social des Indépendants où sont mises à disposition l'ensemble des données santé des caisses du régime. La base est constituée de données administratives sur la population couverte, de données de remboursement (hors financement par dotation globale) et de données médicales, notamment sur les ALD et les arrêts de travail. La base OCAP permet ainsi le ciblage de population sur des critères démographiques et/ou pathologiques. Cette base existe depuis 1995 et l'historique des données de remboursement est de 3 ans. Pour toute demande concernant cette base, le contact est M. Philippe Berchery philippe.berchery@rsi.fr.
- Les baromètres de l'INPES (<http://www.inpes.sante.fr/Barometres/index.asp>). Depuis vingt ans, ces enquêtes déclaratives répétées alimentent une base de données qui permet d'établir un état des lieux, pour chaque thème de santé étudié (tabagisme, alcoolisation, consommations de drogues illicites, pratiques vaccinales, comportement sexuel, dépistage des cancers, pratique d'une activité physique, nutrition, qualité de vie, sommeil, accidents, douleur, consommation de soins, santé mentale...) des perceptions, attitudes et comportements des personnes résidant en France. Ce dispositif d'enquête permet une surveillance conjointe de la perception des risques et des comportements de santé et sa répétition rend possible le suivi de leurs évolutions dans le temps.
- Les enquêtes sur la santé et la protection sociale (ESPS) de l'Irdes (<http://www.irdes.fr/EspaceRecherche/Enquetes/ESPS/index.html>)
- Les bases Eco Santé (www.ecosante.fr). Avec ces bases, l'Irdes met à disposition plus de 60 000 séries (soit plus de 2 millions de chiffres), permettant l'analyse des systèmes de santé.
- L'enquête sur la protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) de l'Irdes
- L'enquête Share (Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe) de l'Université Paris Dauphine
- L'enquête Conditions de travail 2013 de la DARES qui comprend un sur-échantillon dans la Fonction publique hospitalière ainsi que dans le secteur des hôpitaux et cliniques privées (<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76/statistiques,78/conditions-de-travail-et-sante,80/les-enquetes-conditions-de-travail,2000/l-enquete-conditions-de-travail,2222/l-enquete-conditions-de-travail,15724.html>)
- L'enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières de la DREES (<http://www.drees.sante.gouv.fr/enquete-nationale-sur-les-structures-des-urgences,11113.html>)
- L'enquête SIP (Santé et Itinéraire Professionnel) de la DARES et de la DREES (<http://www.drees.sante.gouv.fr/l-enquete-sante-et-itineraires-professionnel-sip,4256.html>).
- Le panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (DREES, ORS, URPS médecins libéraux) (<http://www.drees.sante.gouv.fr/le-panel-d-observation-des-pratiques-et-des-conditions-d,11016.html>)
- L'enquête Handicap Santé en Ménages ordinaires de la DREES (HSM) (<http://www.drees.sante.gouv.fr/les-enquetes-handicap-sante,4267.html>)

- Les enquêtes auprès des producteurs de soins ([*Enquête auprès des infirmiers libéraux : "Coordination sanitaire et sociale"*](#) par exemple)
- Les grandes enquêtes de la statistique publique (INSEE, INED)
- Les enquêtes en SHS ayant un volet santé et services de santé répertoriées par le centre Quételet
- Les bases de données recensées dans le portail Epidémiologie-France
- ...

Une présentation de ces enquêtes (champ, représentativité, problématisation, mise à disposition des données...) est disponible sur le site de la DREES, et de l'INPES pour les baromètres.